

## **LES CÉLÉBRATIONS EN ZONE ROUGE à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021**

La région du Bas-Saint-Laurent, donc le territoire du diocèse de Rimouski, passe en **zone rouge à compter de 20 h 00 ce jeudi soir, le 1<sup>er</sup> avril 2021.**

Jusqu'à nouvel ordre, il n'y a aucun changement pour nos célébrations. Les normes publiées le 25 mars dernier continuent de s'appliquer sans modification [http://www.diocèsesrimouski.com/covid-19/riki\\_2021-03-25\\_communique.pdf](http://www.diocèsesrimouski.com/covid-19/riki_2021-03-25_communique.pdf)

Donc, nous continuons à accueillir jusqu'à 250 personnes lors de nos célébrations, à l'exception des funérailles, des mariages et des baptêmes qui demeurent à 25 personnes.

L'Assemblée des Évêques catholiques du Québec (AECQ) nous invite à vous rappeler : l'importance de respecter strictement et sans relâchement toutes les règles sanitaires contenues dans notre protocole afin que les lieux de culte soient sécuritaires ;

- que les gens qui pensent avoir des symptômes doivent demeurer à la maison et aller se faire tester
- que la socialisation demeure une activité à haut risque de transmission du virus et qu'il faut l'éviter
- que la désinfection des mains est obligatoire
- que la distanciation physique de 2 mètres doit être strictement respectée lors des déplacements (entrée, sortie), lesquels sont interdits pendant la célébration. Les ministres vont porter la communion aux personnes dans leur banc
- que le port du masque de procédure est obligatoire pendant toute la célébration et on ne peut l'enlever que pour communier

Ensemble, on continue de se protéger